

## Bonne Pratique 2008 relative au Pacte Mondial- Aéroports de Paris

---

Nom de l'entreprise : Aéroports de Paris

Titre : Comment ouvrir le débat sur la lutte contre la corruption en entreprise ?

Principe du Pacte Mondial concerné : Principe n°10 : "lutter contre la corruption"

Catégorie : Projet en partenariat avec une ONG (Transparence International France)

Pays concerné: France

Les actions mises en œuvre :

### **1. Un partenariat original pour aborder un sujet complexe**

Au tout début de l'année 2008, Aéroports de Paris a fait le choix de travailler pour les années à venir sur le dixième principe du Pacte Mondial («lutter contre la corruption»). Pour y parvenir, un partenariat original a été conclu avec l'association Transparence International France, section française de l'organisation non gouvernementale Transparence International basée à Berlin. Cette ONG a pour objet de combattre et prévenir la corruption, elle est d'ailleurs un partenaire privilégié de l'ONU dans le cadre du Pacte Mondial et de son dixième principe. Avec cette démarche innovante, pilotée par sa Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Aéroports de Paris entend sensibiliser son personnel à certains des enjeux moins connus du développement durable ; à terme, la volonté de l'entreprise est d'étendre à ses partenaires et sous-traitants cette démarche de sensibilisation et de commune réflexion. Aéroports de Paris souhaite également bénéficier du savoir-faire particulier de Transparence International France afin de définir et mettre en œuvre les procédures nécessaires pour promouvoir et accompagner le comportement éthique et transparent de ses collaborateurs.

### **2. Pilotage du partenariat**

Un comité de pilotage composé de diverses personnalités d'Aéroports de Paris (Direction des Achats, Direction de l'Audit, Direction du Contrôle Interne et Direction de l'Environnement et du Développement Durable) et de Transparence International France a été constitué. Il s'est réuni pour la première fois au début et en fin d'année 2008. Son rôle est de s'assurer du bon déroulement de cette collaboration en remettant entre autres, annuellement un rapport pour évaluer l'avancée des actions entreprises.

### **3. Etape n°1 : établir un diagnostic**

Le comité de pilotage a jugé opportun la création d'un premier groupe de travail chargé d'établir par interview un diagnostic d'exposition de l'entreprise aux risques de corruption. Cet état des lieux a porté sur les activités de l'entreprise en France, les filiales présentes à l'international n'étant pour l'instant pas couvertes par le partenariat. Une méthodologie mise au point avec l'appui de Transparence International France a conduit à la réalisation de sept interviews avec des responsables de divers départements (achat, travaux, directions d'aéroport). L'intérêt de ces interviews est triple : évaluer les risques d'exposition de l'entreprise, sensibiliser ses managers et recueillir leurs préconisations pour l'amélioration du dispositif de prévention. Afin d'offrir à l'association Transparence International France une meilleure connaissance des métiers d'Aéroports de Paris, une visite de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle a été organisée pour ses 3 Administrateurs au début du mois de septembre 2008. Cette visite de terrain a permis aux représentants de l'ONG de mieux se représenter les risques potentiels - en matière de corruption - auxquels qu'Aéroports de Paris SA est susceptible d'être confrontée.

### **4. Etape n°2 : mettre en œuvre les recommandations**

La synthèse des entretiens pose les constats suivants : le sujet de la lutte contre la corruption correspond à des attentes et suscite de l'intérêt; les interviewés reconnaissent qu'il y a des domaines à renforcer au sein d'Aéroports de Paris. Ils considèrent que certains secteurs sont plus exposés aux risques de corruption, dont ceux des travaux et des achats.. Le comité de pilotage a conclu à la

nécessité de mettre en œuvre un plan de formation spécifique et s'appuyant sur un code de déontologie. Ce document, qui définira et affirmera les valeurs d'Aéroports de Paris devra être opposable à tous les salariés. Il sera annexé au Règlement Intérieur au même titre que le code des Achats et la Netiquette informatique. Cette déclaration de principes sera communiquée aux relations d'affaire d'Aéroports de Paris (fournisseurs notamment). Le plan d'action s'appuie sur les recommandations formulées par TI France à partir des comptes rendus d'interview que lui a communiqués Aéroports de Paris et de la visite des installations de l'entreprise. Les autres recommandations de l'ONG figurent au rapport annuel du partenariat.

#### **5. En quoi la lutte contre la corruption participe-t-elle du développement durable ?**

La corruption constitue un obstacle majeur au développement économique et à l'application des différents outils juridiques, de protection de l'environnement, par exemple, ainsi que, d'une façon générale, aux échanges. Il y a un lien étroit entre niveau de corruption, développement humain et Produit Intérieur Brut (PIB). Dans le cadre du partenariat, Transparency International France n'occupe qu'un rôle de préconisateur, l'entreprise demeurant seule décisionnaire des actions à mettre en place. S'il leur objet n'est donc pas la certification, les partenariats comme celui établi avec Aéroports de Paris sont pourtant remarquables car ils sont encore rares et traduisent l'engagement de l'entreprise dans une démarche de progrès.

Coordonnées du contact dans l'entreprise :

Nom : Elisabeth ORTEGA

Fonction du contact : chargée de mission auprès du Directeur

E-mail : [elisabeth.ortega@adp.fr](mailto:elisabeth.ortega@adp.fr)

Site Internet: <http://www.aeroportsdeparis.fr/adp/fr-fr/groupe/accueil/>